Date : 18*-08-2023*

DEMANDE DE COTATION

RFQ Nº UNFPA/HTI/RFQ/23/032

Madame, Monsieur,

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) en appui à la Direction de Santé de la Famille (DSF) du ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) recherche un consultant national qui constituera son équipe pour procéder à la préparation d’un document de communication sur la planification familiale et Contraception ciblant particulièrement les jeunes et les adolescent/es.

**Contexte**

**I-. CONTEXTE**

Haïti compte plus de 11 millions d’habitants (estimation World Population Review). Haïti est un pays très jeune avec plus de la moitié (environ 54%) de sa population âgée de moins de 25 ans et près de 31% ont entre 10-24 ans. Le rapport sur le Bonheur dans le monde classait Haïti à la 148e place sur 156 pays, avec un indice de bonheur global de 3,582 sur 10 en 2018. Pourtant, en vue d’amorcer le développement durable et efficient, le pays s’était doté d’un Plan stratégique de Développement à l’horizon 2030 visant à faire d’Haïti un pays émergent à l’horizon 2030. Cela passe par des investissements très ciblés et innovants. Avec son poids démographique et ses potentialités, investir de façon judicieuse dans la jeunesse permettra au pays d’amorcer ce développement. L’indice de fécondité reste assez élevé, selon l’EMMUS. Cette fécondité oscille autour de 10% chez les jeunes filles de 15-19 ans dont 8% avaient déjà enfanté et 2% étaient enceintes. Dans Certains départements géographiques ce taux dépasse les 14%. Récemment avec le confinement, dans plusieurs coins du pays, des adolescentes écolières et non écolières sont tombées enceintes. Le cas le plus patent est celui de Beaumont dans la Grande-Anse. Parmi les géniteurs, on retrouve des adolescents. Les différentes crises récurrentes risquent d’aggraver davantage cette fécondité qui a un impact sur le potentiel des jeunes particulièrement les jeunes filles.

38% de femmes se retrouvent dans des besoins non satisfaits en matière de planification familiale. Même s’il y a une carence de prestataires qualifiés pour promouvoir les méthodes de longue durée, il y a aussi d’autres problèmes qui méritent d’être adressés. Entre autres problèmes, il s’agit de rumeurs liées à la PF, la gestion des effets secondaires, la non-implication du conjoint ou du moins le blocage de celui-ci, les messages qui ne sont pas adaptés et qui ne font pas apparaitre l’impact positif de la PF sur le bien-être des couples.

Fort de ce constat, le MSPP, appuyé par le Fonds des Nations Unies pour la Population, désire recruter un/e consultant/ qui constituera son équipe de travail ayant les compétences suivantes :

* Capacité de concevoir des Messages d’impact positif
* Capacité en communication pour le changement de comportement (CCC)
* Capacite de faire une analyse situationnelle de laquelle découlerait le profil des antagonistes pour apporter des messages aux adolescent/es et jeunes
* Capacité en production des trois premiers épisodes d’une éventuelle mini-série ou feuilleton audio-visuel basée sur la réalité de l’analyse situationnelle.

Ce travail va se dérouler sous le leadership de la DSF (MSPP) appuyé par l’UNFPA.

**II-. OBJECTIFS**

La consultation va se dérouler en Haïti par une revue documentaire, les interviews avec les concernes de la planification familiale au niveau du pays incluant le secteur privé. Le/la consultant/e doit définir sa méthodologie de travail en organisant des interviews, des focus groupes et des ateliers de concertation, tout en incluant les adolescent/es et les jeunes qui constituent la cible prioritaire de la communication, en vue d’atteindre leur plein potentiel. Le/a consultant/e doit prendre en compte l’intégration du terrain. Les principales actions consistent a :

* Faire un résumé de revue de littérature des différents plans de communication.
* Faire une revue de documentaires audio-visuels existants.
* Produire un document d’analyse en fonction des trouvailles de terrain.
* Produire le script des premiers épisodes d’une mini-série audio-visuel ciblant particulièrement les adolescent/es et jeunes

**ANNEXE 1 : Terme de référence**

1. **À propos de l’UNFPA**

L’UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la Population, est une Agence internationale de développement dont le but est de réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli.

L’UNFPA est la principale Agence des Nations Unies qui permet aux femmes et aux jeunes d’avoir une vie sexuelle et reproductive saine. Pour en savoir plus au sujet de l’UNFPA, veuillez visiter : [À propos de l’UNFPA.](http://www.unfpa.org/about-us)

**Objectif :**

L’objectif de cette Demande de Cotation est d`identifier un fournisseur en mesure de fournir à l’UNFPA les produits mentionnés ci-dessus. Le vendeur sélectionné sera tenu de fournir ces produits sur la base de bons de commande spécifiques envoyés au vendeur.

1. **Questions**

Les demandes de clarification doivent être communiquées par écrit au contact ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du contact de l’UNFPA : | *Stephania Antoine GILLES* |
| No. de tél. : | *3 701 4341* |
| No. de fax : | *N/A* |
| Adresse e-mail du contact : | *gilles@unfpa.org* |

La date limite pour envoyer des questions est fixée au14 septembre 2023. Les réponses aux questions seront communiquées par écrit à toutes les parties le plus rapidement possible après ce délai.

1. **Contenu des Cotations**

Les Cotations doivent être envoyées en un seul e-mail, si la taille le permet. Les cotations doivent contenir :

1. L’offre technique, conformément aux exigences contenues dans les spécifications, qui doit se conformer à la clause suivante :
2. Le devis financier, à envoyer en respectant strictement le formulaire de devis financier.

Les propositions techniques et financières doivent être soumises en **DEUX pièces jointes séparées. N'oubliez pas de « protéger par mot de passe»** votre proposition financière. Ne pas se conformer à cette exigence annulera immédiatement l'offre considérée.

Les deux parties de l'offre doivent être signées par l'autorité compétente de la société soumissionnaire et soumises au format PDF.

Les deux parties de la cotation doivent être signées par l’autorité compétente de la société soumissionnaire et envoyées en format PDF.

1. **Instructions de soumission**

Les offres doivent être préparées conformément aux recommandations présentées dans la **section III** ci-dessus et envoyées par e-mail accompagnées d’un devis dûment rempli et signé au contact indiqué ci-dessous au plus tard le : 21 septembre 2023, 4h00PM heure d’Haiti[[1]](#footnote-1).

|  |  |
| --- | --- |
| **Name of contact person at UNFPA:** | **Moussa Fall** |
| **Email address of contact person:** | **procurement.haiti@unfpa.org** |

Veuillez prendre connaissance des instructions suivantes pour les soumissions électroniques :

* La référence suivante doit être incluse dans le champ de l’objet de l’e-mail — RFQ Nº UNFPA/HTI/RFQ/23/032 –. Les e-mails ne contenant pas l’objet correct pourront ne pas être pris en compte par le fonctionnaire en charge de l’approvisionnement et seront donc ignorés.
* La taille totale de l’e-mail ne doit pas excéder **20 MB (y compris le** **corps de l’e-mail, les pièces jointes et les en-têtes)**. Si les détails techniques sont inclus dans des fichiers électroniques de grande taille, il est recommandé de les envoyer séparément avant la date de clôture.
1. **Vue d’ensemble du processus d’évaluation**

Les Offres seront évaluées sur la base de la conformité de l’offre technique et du coût total des biens (devis financier).

L’évaluation sera réalisée au moyen d’un processus en deux étapes par une commission d’évaluation ad hoc. La conformité des offres techniques sera évaluée avant la comparaison des devis financiers.

| **Critères** | [A] Maximum de points | [B]Points obtenus par le soumissionnaire | [C] Pondération (%) | [B] x [C] = [D] Total des points |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1. Approche technique et méthodologie, compréhension de la nature et de l’étendue des services
 | 100 |  | 25 % |  |
| 1. Plan de mise en œuvre et plan de gestion
 | 100 |  | 20 % |  |
| 1. Expérience spécifique et expertise pertinente en lien avec la tâche à réaliser
 | 100 |  | 15 % |  |
| 1. Satisfaction du client et programme de qualité de la société
 | 100 |  | 20 % |  |
| 1. Organisation et effectifs
 | 100 |  | 20 % |  |
| GRAND TOTAL DE TOUS LES CRITÈRES | 500 |  | 100 % |  |

Grille de notation

La grille de notation suivante sera utilisée par la commission d’évaluation technique pour réaliser l’évaluation technique de manière objective.

|  |  |
| --- | --- |
| **Respect des spécifications du cahier des charges sur la base des preuves fournies dans la soumission** | **Points** **Sur 100** |
| Dépassement significatif des exigences | 90 – 100 |
| Dépassement des exigences | 80 – 89  |
| Respect des exigences | 70 – 79 |
| Respect partiel des exigences | 1 – 69 |
| Non-respect des exigences ou informations servant à l’évaluation du respect des exigencesnon communiquées | 0 |

Évaluation financière

L’évaluation financière ne sera effectuée que si l’offre technique atteint le score minimum70 points. Les offres n’atteignant pas ce seuil technique minimum ou les offres non qualifiées par le processus de qualification du fournisseur ne seront pas retenues pour le reste de la procédure d’évaluation.

Les offres de prix seront évaluées uniquement pour les soumissionnaires dont les propositions techniques obtiennent une note minimale de 70 points dans l'évaluation technique. Le mot de passe du fichier de proposition financière sera demandé à la fin de l'évaluation de la proposition technique et uniquement pour les soumissionnaires ayant réussi la phase technique.

L’offre financière sera évaluée en fonction de sa conformité au formulaire de bordereau des prix Le nombre maximum de points pour l’offre financière est de 100. Le nombre maximum de points sera accordé à l’offre moins-disante. Toutes les autres offres financières recevront un nombre de points inversement proportionnel à leur prix, calculé en utilisant la formule suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Score financier= | Offre la moins-disante (USD) | X 100 (score maximum) |
| Offre en cours d’évaluation (USD) |

Score total

Le score total de chaque soumissionnaire est constitué de la somme des scores technique et financier. Le score total maximum est de 100 points.

Score total = 70% du score technique + [50-30%] du score financier

1. Attribution du contrat et considérations finales
2. **Attribution**

L’UNFPA attribuera un bon de commande au soumissionnaire le moins-disant dont l’offre a été jugée substantiellement conforme aux documents d’appel d’offres.

1. **Droit de l’UNFPA de modifier les quantités au moment de l’attribution du marché**

L’UNFPA se réserve le droit, au moment d’attribuer le marché, d’augmenter ou de réduire jusqu’à 20 % les quantités de biens spécifiées dans cette Demande de Cotation, sans aucune modification du prix à l’unité ou des conditions générales.

1. **Conditions de paiement**

Les conditions de paiement de l’UNFPA sont fixées à 30 jours nets à la réception des documents d’expédition, de la facture et de toute autre documentation requise par le contrat.

1. [**Fraude et corruption**](http://www.unfpa.org/about-procurement#FraudCorruption)

L’UNFPA s’engage à prévenir, identifier et traiter tout acte de fraude à son encontre et à l’encontre des tierces parties impliquées dans ses activités. La politique de l’UNFPA en matière de fraude et de corruption est disponible ici : [Politique contre la fraude](http://www.unfpa.org/resources/fraud-policy-2009#overlay-context=node/10356/draft). La soumission de toute offre implique que le soumissionnaire a pris connaissance de ladite politique.

Les fournisseurs, ainsi que leurs filiales, représentants, intermédiaires et mandants devront coopérer, lorsque la demande leur en est faite, avec le Bureau de l’audit et des investigations de l’UNFPA, avec toute entité de contrôle mandatée par le Directeur exécutif de l’UNFPA et avec le conseiller en déontologie de l’UNFPA. Cette coopération peut prendre les formes suivantes, mais sans s’y restreindre : accès à tous les employés, représentants, agents, cessionnaires du vendeur ; mise à disposition de tous les documents nécessaires, y compris la comptabilité. Toute non-coopération dans les investigations menées, constitue une raison suffisante pour que l’UNFPA résilie l`accord et pour retirer le fournisseur de la liste des fournisseurs agréés auprès de l’UNFPA.

Les soumissionnaires peuvent accéder à une ligne anti-fraude confidentielle pour dénoncer les activités frauduleuses à l’adresse suivante : [Ligne anti-fraude de l’UNFPA](http://web2.unfpa.org/help/hotline.cfm).

1. **Politique de tolérance zéro**

L’UNFPA applique une politique de tolérance zéro concernant les cadeaux et l’hospitalité. Il est donc demandé aux fournisseurs de ne pas envoyer de cadeaux ou de proposer l’hospitalité au personnel de l’UNFPA. De plus amples détails concernant cette politique sont disponibles à l’adresse suivante : [Politique de tolérance zéro](http://www.unfpa.org/about-procurement#ZeroTolerance).

1. **Contestation de la RFQ**

Les soumissionnaires qui estiment avoir été traités injustement ou équitablement dans le cadre de l’appel d’offres, de l’évaluation ou de l’adjudication d’un contrat pourront envoyer une réclamation au chef de l’unité concernée de l’UNFPA M. Philippe Serge Degernier, représentant résident à l’adresse suivante : degernier@unfpa.org. Si le fournisseur n’est pas satisfait de la réponse fournie par le chef de l’unité concernée, il peut contacter le Chef de la Division des services d’approvisionnement à l’adresse procurement@unfpa.org.

1. **Avertissement**

Si un des liens contenus dans ce document est indisponible ou inaccessible pour quelque raison que ce soit, les soumissionnaires peuvent contacter le fonctionnaire en charge de l’approvisionnement pour demander ces documents en format PDF.

BORDEREAU DE PRIX

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du Soumissionnaire :** |  |
| **Date de la cotation :** | Cliquez ici pour indiquer une date. |
| **Numéro de la demande de cotation :** | UNFPA/HTI/RFQ/23/032 |
| **Devise de la cotation :** | GDES |
| **Durée de validité de la cotation :***(la cotation doit être valide pour une période d’au moins trois mois après la date de clôture de la soumission)* |  |

|  |
| --- |
| **Bordereau de prix** |
| Article | Nom et description du produit | UdM | Prix à l’unité | Nombre d’unités | Total (GDES) |
| 1 |  |  |  |  |  |
| 2 |  |  |  |  |  |
| 3 |  |  |  |  |  |
| 4 |  |  |  |  |  |
| 5 |  |  | Chacun |  |  |  |
|  |
| TOTAL |  |

*Commentaires du vendeur:*

Je certifie par la présente que la société mentionnée ci-dessus, au nom de laquelle je suis dûment autorisé à signer, a examiné la Demande de Cotation **UNFPA/HTI/RFQ/23/032**, y compris l’ensemble des annexes, des amendements au document (le cas échéant) et des réponses fournies par l’UNFPA aux questions de clarification des prestataires potentiels. De plus, la société accepte les Conditions générales de l’UNFPA applicables aux contrats, et respectera ce devis jusqu’à son expiration.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Cliquez ici pour indiquer une date. |  |
| Nom et titre | Date et lieu |

1. [↑](#footnote-ref-1)